COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo publie un Livre Blanc présentant le caractère irréfutable de l'agression par le Rwanda et exige la création d'un Tribunal Pénal Spécial

Kinshasa, le 14 décembre : Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a présenté le vendredi 9 décembre les résultats d'un examen détaillé de l'agression rwandaise fondé sur des preuves évidentes qui établissent la participation active, et donc la responsabilité du Rwanda dans cette nouvelle atteinte à l'intégrité territoriale du pays et au regain de violences dans la région des Kivus. Ce Livre Blanc prend en compte les faits déroulés depuis novembre 2021 jusqu'au 8 décembre 2022. Il vient conforter l'enquête menée par le Groupe d'experts mandatés par l'ONU qui confirmait dans son rapport le soutien matériel et opérationnel effectif du Rwanda au mouvement terroriste du M23.

Il reprend des faits illicites non exhaustifs constituant des violations du droit international et établissant sans conteste la responsabilité internationale du Rwanda, État agresseur, et son obligation de réparer. Les développements se font en sept chapitres évoquant notamment ces faits décriés, leurs conséquences, leurs qualifications, ainsi que les attentes de la RD Congo.

« Ce livre blanc a été documenté par les experts attitrés de divers domaines notamment du droit, de l'environnement, de la diplomatie, des responsables des communautés, etc. qui ont travaillé pendant plusieurs mois à rassembler des actes du Rwanda et du M23 constitutifs des crimes contre l'humanité », a déclaré Patrick Muyaya, ministre de la Communication et Médias et porte-parole du Gouvernement.

En termes d'agression directe, il est rapporté que des éléments de RDF, l'armée rwandaise, ont été vus en grand nombre marchant en colonnes et franchissant les frontières du territoire congolais par au moins quatre points d'entrée, à savoir : Kabuhanga, Chegera, Kibaya et Kasisi et ce en violation du principe sacrosaint concernant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, pierre angulaire du droit international.

Cela s'est avéré notamment avec la capture de deux militaires rwandais qui ont été relâchés après négociation. Plusieurs attaques ont suivi, au rang desquelles on signale celle du 28 mai 2022 contre le 3408ème régiment des FARDC par la 3ème division des RDF menée par le major-général Alexis Kagame.

Quant à l'agression indirecte, le Rwanda a apporté un soutien matériel au M23 en ce que, depuis au moins la mi-juin 2022, ces terroristes portent des uniformes de combat ainsi que des casques de Kevlar et des gilets pare-balles du même type que ceux portés par les RDF, ceci, en plus du matériel militaire létal reconnu comme appartenant à cette armée au point qu'il existe désormais une identité commune entre les deux forces qui ne peuvent plus permettre de les distinguer facilement.

La RDC exige des mesures coercitives, concrètes et efficaces dans les plus brefs délais « en réponse à l'illicéité de l'agression rwandaise » et demande à ce que réparation des dommages causés soit faite. Pour que ces crimes ne demeurent jamais impunis comme c'est le cas depuis plus de vingt ans que l'insécurité dure dans la partie Est du pays, la République démocratique du Congo exige d'abord la création d'un Tribunal Pénal Spécial qui aura une compétence générale et universelle et dont la mission principale sera de juger tous les criminels présumés.

En effet, le massacre de Kishishe ayant occasionné la mort de 227 civils innocents traduit le cycle de violence aveugle. Aussi, il est constitutif de crime de génocide par action ce que l'armée rwandaise et le M23 ont ciblé dans leur volonté manifeste d'extermination de la population congolaise.

Le présent Livre Blanc devra également servir comme élément de base pour des poursuites pénales contre les commanditaires et les auteurs présumés des crimes de droit international établis (crime d'agression, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes environnementaux).

Tout en se réservant la compétence juridictionnelle nationale, la République démocratique du Congo reste ouverte à l'action de la Cour Pénale Internationale (CPI) dans la poursuite de tous ces crimes relevant de sa compétence à l'encontre de tous les Congolais ayant rejoint les agresseurs.

Cette escalade de la violence orchestrée par le Rwanda vient fragiliser toutes les initiatives de la République Démocratique du Congo en faveur du retour de la paix et de la sécurité, ainsi que de la consolidation de la coopération régionale en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs. La République Démocratique du Congo est déterminée à faire valoir sa souveraineté pleine et entière et à protéger ses populations. Ces deux postulats ne sont pas négociables. Selon, le ministre Patrick Muyaya : *« Le peuple congolais ne va plus tolérer le comportement belliciste du régime de Kigali même si le peuple congolais n'a aucun problème avec le peuple rwandais ».*